

Récupération taxe d'enlévement des ordures ménagéres.

Par mougnard, le 04/04/2008 à 21:22

Bonjour,

Je loue un appartement par l'intermédiaire d'un gestionnaire ,j'ai payé la taxe d'ordures ménagéres, le gestionnaire , récupére cette taxe auprés du locataire,et doit ensuite me la restituer.

Hors malgré plusieurs demande celui-ci se refuse toujours à me la restituer.

Quel sont mes droits.

Cordialement.